

Commune de Pfulgriesheim



Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 avril 2023

Membres présents : M. André JACOB, Maire, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, Mme Elodie ROTH épouse GAST.

Absents excusés : M. Christian SCHNEIDER, Mme Stéphanie MESSMER, M. Alexandre FRIESS

Le compte-rendu de la dernière séance du 10 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Mme Liliane BAUER assurera les fonctions de secrétaire de la séance et cosignera avec le Maire les délibérations adoptées à l'issue des débats.

La séance fait suite à la visite du chantier du nouveau groupe scolaire école maternelle-périscolaire qui ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2023. Le Maire rappelle qu'il est urgent de demander une offre de prix pour l'acquisition de deux tableaux blancs interactifs et de se renseigner auprès de l'inspection académique pour savoir si des aides financières sont accordées aux communes. Par ailleurs, il faudrait programmer une réunion avec les enseignantes en vue de lister et de commander le mobilier pour les nouveaux locaux.

TRAVAUX EN COURS

Création du nouvel Espace associatif de Pfulgriesheim dans l'ancien Crédit Mutuel : attribution du lot 11 menuiserie intérieure

Le Maire rappelle que le lot 11 « menuiserie intérieure » a été déclaré infructueux suite à la réception d'une offre unique de la menuiserie Jung Linder de Hangviller non conforme au coût estimatif du maître d'œuvre lors de l'appel d'offres du 31 octobre dernier. Il a été fait appel à la menuiserie MONSCHIN de Griesheim-sur-Souffel qui a chiffré les prestations de pose des portes intérieures, de fabrication des éléments en bois (banc, plan de travail et éléments de cuisine) et de fourniture de petit électroménager à 24 057 € HT, soit 28 868.40 € TTC, en concordance avec l'offre estimative. Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de retenir l'offre de prix de la menuiserie MONSCHIN.

Mme Corinne ZEISSLOFF propose de mettre en place une borne d'informations numériques devant l'ancien Crédit. Il est proposé de faire chiffrer ce poste pour en discuter lors d'un prochain conseil municipal. En effet, il existait auparavant un totem d'affichage numérique de la date et de l'heure qui a été supprimé au moment du rachat du bâtiment par la commune. Il doit donc exister une gaine électrique en attente dans le sol aux abords du bâtiment.

Par ailleurs, M. Bertrand MEYER pense qu'il serait très utile de mettre en place une prise extérieure qui pourrait être utilisée par les associations pour le fonctionnement des stands de restauration pendant le traditionnel marché aux puces. Le Maire estime qu'il s'agit d'une dépense d'intérêt général et demande aux Adjointes qui suivent le chantier de transmettre cette demande au maître d'œuvre.

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ALIENATION DES CHEMINS RURAUX AU LIEUDIT MEYERACKER

Ce point a déjà été abordé lors de la séance du 10 mars dernier. Entretemps, le calendrier de la procédure a été arrêté de sorte que l'enquête publique puisse se tenir du 15 mai au 2 juin 2023 sous la direction du commissaire-enquêteur M. Alfred MAECHLING, ancien Maire de Hoerdt. Un avis d'enquête publique devra paraître dans deux journaux d'annonces légales distribués dans le département du Bas-Rhin au moins 15 jours avant le démarrage de l'enquête publique en complément de l'affichage en Mairie et sur le terrain. Pour mémoire, une partie des chemins ruraux au lieudit Meyeracker, pourront être cédés à la société DELTAMENAGEMENT dans le cadre de l'aménagement de la zone à urbaniser 1AU, à l'issue de l'enquête publique.

VOTE DU TAUX DE TH RECTIFIE SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES APPLICABLE AU 1^{er} JANVIER 2023

Pour mémoire, les taux de fiscalité pour l'année 2023 ont été votés lors de la dernière séance du 10 mars 2023 et arrêtés comme suit au 1^{er} janvier 2023 :

▪ taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11.60 % (soit + 3 %/2022)
▪ taxe foncière sur les propriétés bâties	29.50 % (soit + 3 %/2022)
▪ la taxe foncière sur les propriétés non bâties	53.75 % (soit + 0.5 %/2022)

Suite à une observation du 30 mars 2023 des services préfectoraux dans le cadre du contrôle de légalité, il est proposé de rectifier le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 11.60 % à 11.58 % pour être en conformité avec les règles de lien précisés au Code Général des Impôts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sur proposition du Maire et des services du contrôle de légalité, prend une nouvelle délibération, afin de maintenir les taux des taxes foncières votés en séance du 10 mars 2023 comme suit :

○ Taxe foncière sur les propriétés bâties	29.50 %
○ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53.75 %

et de modifier le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 11.58 % afin que soit respectée la règle de lien. La délibération sera signée en fin de séance et envoyée par voie électronique aux services du contrôle de légalité et à la Direction Générale des Finances Publiques pour respecter le délai de transmission fixé au plus tard le 15 avril 2023.

APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE OUEST ALSACE « Saverne-Molsheim » 2022-2025

Le Maire informe l'assemblée du lancement d'un nouveau contrat de territoire englobant les cantons d'Ingwiller, de Bouxwiller dont fait partie Pfulgriesheim, de Saverne, de Molsheim et de Mutzig par la Collectivité Européenne d'Alsace et qui consiste en un accompagnement financier des communes et des EPCI présents sur ce territoire dénommé Contrat de territoire Ouest Alsace « Saverne-Molsheim » pendant la période 2022 à 2025. Dans cette optique, la commune est appelée à signer le contrat de territoire afin de pouvoir bénéficier d'aides ponctuelles sur des projets éligibles au travers de 4 fonds :

- le fonds de solidarité territoriale venant soutenir des projets locaux d'équipements neufs ou immobiliers dont peuvent bénéficier les collectivités territoriales et les associations, par exception, sans avoir à signer le contrat de territoire,
- le fonds d'innovation territoriale alsacien devant cofinancer des projets à caractère innovant mis en œuvre conjointement au moins par deux entités (communes, EPCI) ayant adhéré au Contrat de territoire,
- le fonds communal d'Alsace dédié spécifiquement aux communes ayant adhéré au Contrat de territoire pour l'accompagnement financier de 3 projets (éligibles) et plafonné à 100 000 €,
- le fonds d'attractivité d'Alsace venant en appui de projets structurants à l'échelle du territoire portés par les communes et les EPCI ayant adhéré au Contrat de territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le Contrat de territoire Ouest Alsace et d'autoriser le Maire à le signer.

Pour mémoire, le Maire rappelle que le fonds d'attractivité d'Alsace a financé la création du nouvel accueil périscolaire dans le cadre du précédent contrat de territoire. Le fonds de solidarité territoriale a également octroyé une aide de 18 000 € à la commune pour le renouvellement de l'éclairage public du stade municipal. Le Maire propose de lancer de nouveaux projets en 2024 (isolation du presbytère, rénovation de l'église et réfection de la charpente, isolation du Club House) éligibles aux aides financières du nouveau Contrat de territoire, ou à la DETR, DSIL ou Fonds vert de l'Etat.

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DONNEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG-ACKERLAND POUR LA REALSATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE HURTIGHEIM ET PFULGRIESHEIM VIA STUTZHEIM-OFFENHEIM

Dans la continuité de la mise en service de la nouvelle voie verte entre Pfulgriesheim et Lampertheim, la Communauté de communes du Kochersberg propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction d'une nouvelle voie verte entre Hurtigheim et Pfulgriesheim, via Stutzheim-Offenheim et Griesheim-sur-Souffel, projet structurant par excellence susceptible de bénéficier du fonds d'attractivité d'Alsace. Dans un premier temps, il convient de lui confier la délégation de maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation de ce projet (comportant les études, la mise en œuvre des marchés publics, le suivi des travaux, les demandes de subventions, le règlement des

factures) et d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir. Le conseil municipal, valide ce point à l'unanimité, par délibération.

CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT FONCIER SUR LE BAN COMMUNAL

Dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier sur les communes de Pfettisheim, Lampertheim, Pfulgriesheim et Schnersheim, le nouveau plan parcellaire sera mis prochainement à l'enquête publique. La commune qui est propriétaire de foncier non bâti sur le ban communal a demandé à réserver des terrains aux abords des équipements (stade municipal, terrains de tennis, ateliers du SIVOM, déchetterie, ancienne décharge communale) en vue d'extensions ou d'aménagements complémentaires qui sont reportés sur le nouveau projet de plan parcellaire. Des zones environnementales destinées au reboisement ont été positionnées le long du ruisseau dans la partie Est du ban communal. L'emprise des terrains utilisés dans le cadre des projets de voies vertes vers Lampertheim, vers Stutzheim-Offenheim, de même que les terrains à valoriser en bandes enherbées pour prévenir les coulées de boue ainsi que le nouveau réseau des chemins ruraux destiné au maillage du ban communal ont également été réservés. Tous ces terrains deviendront propriété de la commune à l'issue de l'opération de réaménagement foncier. Le Maire présente à l'assemblée le plan des parcelles réservées à la commune et leur finalité et demande au conseil municipal de prendre acte, par délibération, de l'ensemble des parcelles constituant les réserves foncières devant être attribuées à la commune à l'issue de l'opération d'aménagement foncier. Ce point est validé à l'unanimité.

Mme Corinne ZEISSLOFF propose de planter des arbres aux abords des ateliers du SIVOM. Le Maire estime qu'il faudra replanter des arbres sur le verger-école mais relève qu'aucun espace naturel n'a été réservé à la commune le long du ruisseau en direction de Lampertheim. Il demandera des précisions au géomètre en charge du remembrement.

CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE (4C)

Le Maire rappelle que la procédure de remise en location de la chasse communale pour la période de 2024-2033 a débuté. La première phase va consister en la consultation écrite des propriétaires fonciers des terrains compris dans le périmètre de chasse conformément à la délibération prise en séance du 10 mars dernier. Cette consultation permettra à la commune de percevoir le produit de location de la chasse à condition de réunir l'accord des 2/3 des propriétaires représentant 2/3 de la surface du ban chassable. Cette consultation devra être achevée pour le 5 septembre 2023 au plus tard. Dans cette optique, il sera pris attache avec la Collectivité Européenne d'Alsace pour obtenir le listing des propriétaires fonciers du ban communal. En corollaire, le conseil municipal est invité à délibérer pour créer la commission consultative communale de la chasse chargée de donner un avis sur tous les sujets relatifs à l'organisation de la chasse et qui devra se réunir au moins une fois pour donner un avis sur la candidature du futur locataire de chasse. Le conseil municipal, par délibération, décide de constituer la 4C qui comprend les membres suivants représentant la commune :

- Monsieur André JACOB, Maire de Pfulgriesheim, Président de la 4C,
- Monsieur Gérard DURINGER, Adjoint au Maire,
- Monsieur Paul LOSSEL, conseiller municipal.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer des subventions « grands anniversaires » en dépenses de fonctionnement au compte 65748 « subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » comme suit :

- 75 € à la paroisse catholique à la demande de Mme Odile FUSSLER,
- 75 € à Médecins sans frontière à la demande de M. Jean-Claude NOEL.

Les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif 2023 sous la rubrique DIVERS.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide d'accorder un soutien financier de 1 000 € à un habitant de village en vue de la mise en oeuvre d'un protocole de traitement onéreux pour l'éradication de nuisibles dans son logement. La dépense sera imputée au compte 65138 « autres secours » en section de fonctionnement au budget primitif 2023.

COLLECTE DES BIODECHETS

La collecte des biodéchets (déchets alimentaires) sera lancée par la Communauté de communes du Kochersberg dans les communes membres à compter du mois de septembre. A Pfulgiesheim, deux bornes d'apport volontaire seront installées à des endroits à définir. Le Maire et l'assemblée listent les endroits faciles d'accès susceptibles d'être choisis comme points d'apport volontaire : la plateforme du stade municipal qui accueille déjà les bennes à verre, le parking de la salle des fêtes, le parking du cimetière du côté de la rue du Levant. Les emplacements seront validés avec les services de collecte des déchets de la communauté de communes du Kochersberg après visite de chaque site.

BIC DE JUILLET

La commission d'élaboration du BIC s'est réunie le 11 avril 2023. Le compte-rendu sera adressé à tous les conseillers municipaux. En couverture du numéro de juillet, devrait figurer la façade Sud, côté cour, du nouveau bâtiment école maternelle.

DIVERS

Départ en retraite de Mmes Mireille MAYER et Christine DURINGER

La commune prévoit le départ à la retraite de Mme Mireille MAYER, enseignante à l'école élémentaire et de Mme Christine DURINGER, animatrice à la garderie La Cabane des Acacias, par l'organisation d'un pot de départ le mardi 4 juillet à 19 h à l'école élémentaire.

Fouilles complémentaires au lieudit Meyeracker

Le Maire annonce que la Direction Régionale des Affaires Culturelles va ordonner des fouilles complémentaires, qui seront réalisées en fin d'année, dans la zone à urbaniser du Meyeracker. La liste des candidats pour l'obtention d'un terrain à bâtir ou d'un appartement a été dressée en Mairie et fera l'objet d'une réunion de travail à programmer.

Occupation du presbytère

Pour mémoire, deux familles ukrainiennes sont logées à titre gratuit au presbytère depuis environ une année. La convention initiale mise en place pour l'accueil de ces familles arrive à l'échéance au 15 juillet alors que ces dernières n'ont pas engagé de projet de retour dans leur pays. Les discussions concernant le renouvellement de la convention d'accueil de ces familles porteront donc sur une éventuelle participation financière permettant de couvrir les charges locatives (eau, électricité, chauffage, téléphonie-internet). Ce point sera revu lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER rappelle à l'assemblée l'organisation de la collecte de dons au profit de La Ligue contre le Cancer par les motards de l'association « une rose, un espoir » en échange d'un don minimum de 2 € par rose qui aura lieu le samedi 29 avril à Pfulgiesheim.

Il rend l'assemblée attentive à la situation d'un arbre fragilisé en face de la boulangerie. Cet arbre fera l'objet d'une surveillance.

Mme Corinne ZEISSLOFF signale qu'un lampadaire est défectueux dans la rue de la Colline. Le dysfonctionnement de ce lampadaire est également connu. Il y sera remédié dans les meilleurs délais.

Mme Elodie GAST demande s'il est possible de modifier la plage d'extinction de l'éclairage public pendant la période estivale. M. Gérard DURINGER va se renseigner à ce sujet.

M. Gérard DURINGER rappelle qu'il faut trouver une solution (de stockage, de reprise par la société ALTEMPO, de revente à un particulier) des algécos appartenant à la commune, réutilisés pour constituer un abri à vélo dans l'enceinte de l'école élémentaire.

La séance est levée à 22 h 48.